

## Au moment de monter à bord

- Attendre calmement que l'autobus soit immobilisé avant de s'en approcher.
- Attendre l'autobus en file sans bousculer les autres.
- Monter dans l'autobus en tenant la rampe.
- Se diriger vers sa place et s'asseoir immédiatement.



## En descendant de l'autobus



- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège.
- Descendre un à un, sans se bousculer et en tenant la rampe.
- Compter 10 pas en descendant de l'autobus avant de traverser, de façon à s'en éloigner suffisamment pour voir le conducteur et être vu par lui.
- S'éloigner de l'autobus sitôt descendu et se diriger vers un endroit sûr.
- Ne jamais passer derrière l'autobus.
- Lorsqu'un objet est échappé près des roues de l'autobus, demander au conducteur la consigne à suivre. S'il est impossible de lui parler, attendre que l'autobus ait quitté et vérifier qu'il n'y ait pas d'autres véhicules avant de ramasser l'objet.

## Durant le trajet

- Laisser l'allée libre de tout objet.
- Rester assis tout au long du trajet.
- Éviter les cris, les bousculades et les bruits violents.
- Garder les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.



## Toutes les demandes suivantes doivent être faites à l'école :

- Changement d'adresse.
- Changement de numéro de téléphone.
- Demande de changement d'arrêt.

## Conséquences au non-respect de ces consignes

Le service du transport scolaire est un privilège et votre enfant doit se comporter de manière respectueuse. Tout manquement peut entraîner un avertissement pouvant aller jusqu'à la suspension. De plus, notez que toute violence physique ou verbale, manque de respect envers l'autorité compétente ou bris de matériel pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires dès la première offense.



## Responsabilités des parents

Être présent à l'arrêt pour accompagner les enfants d'âge préscolaire. Si aucune personne n'est présente à l'arrêt, des mesures appropriées seront prises pour assurer la sécurité des enfants.

Veiller à ce que l'enfant se présente à l'arrêt désigné au moins dix minutes avant l'arrivée de l'autobus.

S'assurer que son enfant respecte la propriété privée, se tient éloigné de la bordure de la rue et évite les bousculades.

Pour l'élève handicapé où le service d'arrêt à la porte peut être octroyé, l'enfant doit déjà être prêt à l'arrivée de l'autobus. De plus, les parents ont la responsabilité d'accompagner l'enfant jusqu'à l'autobus scolaire et d'aller le chercher à la porte du véhicule au retour.



## Transport scolaire

## Consignes à l'élève et aux parents



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

**ILS IRONT LOIN**